



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°218/2022
du Conseil communautaire
Séance du 12 décembre 2022

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2022
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 19
Nombre de délégués absents : 10

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à seize heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, , Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Yves CAZORLA à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Manon CROUSIER à Michel AGNEL, Gilles DELALIEU à Nathalie FORGEROU, Benjamin DESBRUN à Ghislaine DE VERDUZAN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Laurent NADAL, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Claire LAPEYRONIE à Claude SALAU, Léopoldina MARQUES-ROUX à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Philippe PECOUT à Patrick PANNETIER, Alexandre PISSAS à Marie-Chantal PIONNIER, Olivier ROBELET à Véronique HERBE, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Christian SUAU à Michel CEGIELSKI

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Jean-Marie LAURENS, André LOPEZ, Fred MAHLER, Laurent OUILLON, Philippe PAQUIER, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Objet : C - Budget primitif 2023 du Budget Annexe Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 037 710,00 €, tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 1,04 M€

Les recettes de fonctionnement comprennent les redevances des usagers pour un montant de 46 K€ (chapitre 70), les participations au titre de l'ALT pour un montant de 47 K€ (chapitre 74), et la subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 258 K€ (chapitre 74).

Les recettes d'investissement comprennent quant à elles, l'emprunt nécessaire pour réaliser les travaux prévus pour l'aire de grand passage au sein de la commune de Pont Saint Esprit pour 512 K€ (chapitre 16). Ce projet n'est pas subventionné. Au sein du même chapitre, le poste des dépôts et cautionnements est proposé à hauteur de 27 K€.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 50 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement), l'amortissement des subventions pour 18 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 dépense d'investissement).

Le virement de la section de fonctionnement est de 80 K€ (chapitre 021).

B. Les dépenses : 1,04 M€

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2023 s'élèvent à 369 K€ :

- 173 K€ pour les charges à caractère général ;
- 30 K€ au titre des charges de personnel ;
- 3 K€ pour les charges de gestion (contrat annuel du logiciel de gestion des aires) ;
- 33 K€ pour les charges financières relatives aux intérêts d'emprunt.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de gestion des aires d'accueil, avec notamment le marché pour la gestion des aires d'accueil (88 K€) ou encore les dépenses de fluides (42 K€).

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 50 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement), l'amortissement des subventions pour 18 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 dépense d'investissement).

Le virement à la section d'investissement est de 80 K€ (chapitre 023).

Côté investissement, le montant inscrit de 669 K€ correspond aux opérations suivantes :

- Création de l'aire de grand passage située au sein de la commune de Pont Saint Esprit pour 450 K€ ;
- Les travaux divers sur les 2 aires existantes pour 44 K€
- Le remboursement du capital de l'emprunt pour 130 K€ et 27 K€ pour les dépôts et cautionnements contrepartie des recettes.

L'ensemble des propositions au BP 2023 est retracé en annexe 3.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 05 décembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Aires d'Accueil des Gens du Voyage, à la somme de 1 037 710,00 € en recettes et en dépenses ;

AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

19 DEC. 2022



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 030-200034692-20221212-DEL218_2022-DE